Comportement abusif coproprietaire

Par Marimi

Bonjour, j'ai acquis il y a 2 ans un appartement dans une résidence gérée par un syndic bénévole.Celui ci remplissait parfaitement son rôle .Malheureusement les demandes répétées et excessives d'une copropriétaire , son agressivite permanente,ont eu raison de la patience de nos bénévoles, qui ont alors confié la gestion à un syndic professionnel. Mais le harcèlement de cette copropriétaire continue. J'ai appris que quelques années auparavant la résidence était gérée par un syndic professionnel qui avait mis fin au contrat car lassé du comportement de cette dame .Celle ci travaille elle même chez un syndic professionnel et nous pensons que son souhait serait que ce syndic devienne le gestionnaire de notre copro.Son comportement néfaste a amené plusieurs copropriétaires à vendre leur appartement. Comment pourrions nous stopper ce comportement odieux, néfaste à tous et à la copropriété? Quel moyen pourrions nous avoir?
Merci de vos suggestions.
Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

La question n'est pas vraiment juridique.

Ou alors ce comportement s'apparente à du harcèlement, et peut donner lieu à une plainte de celui qui se sent harcelé. Normalement le syndic professionnel doit savoir la remettre à sa place.

Si elle est simplement "pénible", il n'y a pas grand chose à faire.

Et ce n'est certainement pas une attitude très "vendeuse" qui donnera envie aux copropriétaires de confier le mandat de syndic à son employeur.

Par Marimi

Merci de votre réponse, en effet cela peut s'apparenter à du harcèlement ...